

## Fonds Covid-19

### Barème d'aide pour les sociétés locales et associations

Revenus annuel	* Aide communale	Montant d'aide maximale par année
Jusqu'à CHF 50'000	Maximum 20 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 50'000 à CHF 100'000	Maximum 19% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 101'000 à CHF 150'000	Maximum 18 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 5'000
de CHF 151'000 à CHF 200'000	Maximum 17% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 201'000 à CHF 250'000	Maximum 16 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 251'000 à CHF 300'000	Maximum 15% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 7'000
de CHF 301'000 à CHF 350'000	Maximum 14 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 351'000 à CHF 400'000	Maximum 13 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 401'000 à CHF 450'000	Maximum 12 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 9'000
de CHF 451'000 à CHF 500'000	Maximum 11% du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 10'000
Dès CHF 500'000	Maximum 10 % du déficit annuel après déduction des autres aides	CHF 10'000

\* le montant des aides maximales pourrait être réduit à l'appréciation de la Municipalité de cas en cas, notamment selon les ressources des sociétés locales et associations et selon les subventions déjà versées par la Commune.